N°28

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - JANVIER 2021

CHOISY-LA-VICTOIRE

Mon Village

2021

Vie communale

Voisins vigilants

Rezo Pouce à Choisy-La-Victoire

Actualité

Transfert de la gestion de l'impôt

Urbanisme

Quelle démarche pour quels travaux ?

CHOISY-LA-VICTOIRE

Votre mairie

INFORMATIONS UTILES

Horaires d'ouverture au public *(*)*

Les lundis et mercredis de 17h30 à 19h

Coordonnées de la mairie

88 Grande Rue
60190 CHOISY-LA-VICTOIRE
Tel. : 03 44 78 22 14

mail : mairie.choisylavictoire@wanadoo.fr

Le secrétariat est joignable par téléphone

Les lundis de 10h à 12h et de 14h à 19h et les mercredis de 14h à 19h

Port du masque obligatoire

(*) horaires susceptibles d'être modifiés en fonction des décisions ministérielles

Calendrier des collectes

Les bacs doivent être sortis la veille au soir

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TRI SELECTIF (emballages/journaux)	Rue du Tour de Ville		Choisy La-Victoire		
ORDURES MENAGERES		Choisy La-Victoire	Rue du Tour de Ville		
DECHETS VERTS du 15/03 au 15/11				Choisy La-Victoire	
ENCOMBRANTS	Uniquement sur rendez-vous en contactant le 0 805 69 16 69 ou en complétant le formulaire sur http://ccpe.collecte-encombrants.fr				

Les collectes sont assurées les jours fériés sauf les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai où elles auront lieu avec un décalage d'une journée se répercutant sur toute la fin de la semaine.

Service de boulangerie

Nous vous rappelons que la boulangerie de Sacy-Le-Grand assure sur Choisy-La-Victoire, un service de Boulangerie itinérant, les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Pizzas à emporter

Hors période de couvre feu, nous vous rappelons que le Petit Camion Jaune est présent tous les mardis de 18h à 21h, devant la mairie d'Avrigny (hors période de congés). Vous avez la possibilité de commander sur place, par téléphone ou mail.

Bulletin municipal distribué gratuitement à toutes les familles de la commune

Responsable et directeur de la publication : Brigitte PARROT, Maire
Comité de rédaction : Membres titulaires de la commission bulletin municipal : Brigitte PARROT - Elisabeth BARROIS - Maxime DUCHENE
Patrice BANCELIN / Gaëlle CHOQUE, secrétaire de mairie
Conception et réalisation : Elisabeth BARROIS
Crédit photos : Images libres de droit gratuites pixabay ou Mairie de Choisy-La-Victoire sauf mentionné
Impression : Mairie de Choisy-La-Victoire
Tirage : 110 exemplaires

RESTONS VIGILANTS
PORT DU MASQUE

La vigilance de tous est plus que jamais nécessaire pour éviter un rebond épidémique. Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos (à partir de 11 ans) et bureaux non individuels.

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE P4 – P6

■ Voisins vigilants : Résultats de la consultation ■ Gendarmerie : brigade de Brenouille pour 6 mois ■ Jouer la solidarité et signaler ■ Rezo Pouce ■ commémoration du 11 novembre ■ Accès au parc ■ Page facebook ■ Rappel des règles

SUR NOTRE TERRITOIRE P7

■ Nouveau préfet ■ Covid-19 et Vaccination ■ CCPE : Vélos à assistance électrique

ACTUALITES P8 – P9

■ Transfert de la gestion de l'impôt à Compiègne

JEU P9

■ Mots cachés

ENVIRONNEMENT P10

■ Entretien et gestes citoyens ■ Déjections canines ■ Un million d'arbres en Hauts-de-France

URBANISME P11

■ Que faire avant de débuter vos travaux ?

JEUNESSE P12– P13

■ Concours de dessins ■ Concours des maisons décorées ■ RPI : Effectifs à la rentrée 2020/2021 ■ RPI : Calculatrices aux futurs collégiens ■ Fin des travaux d'extension ■ Syndicat scolaire : renouvellement du bureau ■ Clin d'œil à la météo ■ Recensement

TRAVAUX ET PROJETS P14

■ Achat d'un nouveau tracteur ■ Restauration de l'église ■ Panneaux de signalisation routière ■ Trottoirs Grande Rue ■ Rénovation mairie

VOS DEMARCHES P15

EDITO

Chères choisiennes, Chers choisiens,

Une année particulière a bouleversé nos habitudes de vie.
Elle restera tristement célèbre dans nos mémoires.
Nous avons su nous adapter à ces mesures contraignantes.
Chaque jour des femmes et des hommes luttent pour éradiquer ce virus, nous ne manquons pas de les remercier.
2021 nous apporte espoir devant cette pandémie, reprendre une vie normale afin de se rencontrer comme nous le faisions auparavant.

Cette année 2020, m'a reconduit à gérer la commune de Choisy-La-Victoire et je vous en suis très reconnaissante.

Avec les membres du Conseil Municipal, j'œuvre sur les projets qui vous tiennent à cœur.

Les canalisations du réseau d'eau de la rue neuve, n'étant plus aux normes, ont été changées.
S'en suivent les trottoirs à l'entrée de notre village et l'église dont nous avons obtenu les subventions.

Nous travaillons d'arrache-pied sur l'aménagement du parc Gaston et Christian DELAVENNE, notamment avec le projet des Hauts-de-France, 1 million d'arbres, le parcours de santé et l'aire de jeu pour nos plus jeunes.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2021.

Le Maire,

Brigitte PARROT

AGENDA

En raison des conditions sanitaires, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de planifier des activités sur le premier semestre 2021, ni de confirmer si notre traditionnelle fête du 14 juillet pourra se tenir cette année. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

■ Sécurité

VOISINS VIGILANTS : RESULTATS DE LA CONSULATATION NEGATIFS

Lors de notre bulletin municipal de juillet 2020, nous avions évoqué l'idée de mettre en place sur la commune le dispositif « voisins vigilants ». La réunion de présentation prévue courant octobre 2020 a dû être annulée en raison de la situation sanitaire. Elle a été remplacée par un sondage afin de connaître le nombre de foyers qui s'inscrirait sur la plateforme avant toute mise en place définitive.

Pourquoi demander l'avis des habitants ?

Devenir « mairie vigilante », implique un coût pour la commune qui ne peut être engagé sans l'assurance d'une adhésion et d'une implication active des habitants. C'est en effet à cette seule condition que peut fonctionner le dispositif. Si personne ou trop peu de gens s'inscrit sur la plateforme et participe, ça ne peut pas fonctionner.

Un résultat trop insuffisant pour engager les démarches

Le sondage réalisé en octobre 2020 auprès des habitants de Choisy-La-Victoire a donné les résultats suivants : seuls 17 foyers ont répondu, ce qui représente moins de 20% de réponses, certaines étant négatives.
Ce résultat est trop insuffisant pour engager les démarches relatives à la mise en place du dispositif sur la commune.

Le Conseil Municipal déplore ce nombre de réponses très faible. Il n'exclut pas cependant de refaire dans les années à venir une réunion de présentation ou une nouvelle enquête auprès des habitants de la commune pour réintérroger sur la nécessité et la volonté de s'engager ensemble dans « voisins vigilants ».

■ Gendarmerie

RATTACHEMENT A LA BRIGADE DE BRENOUILLE

A partir du 1er février 2021 et pour une période de 6 mois, la commune sera rattachée à la brigade de gendarmerie de Brenouille.

Adresse

1, Rue Planchette
60870 BRENOUILLE

Dans tous les cas d'urgence, un seul réflexe

En cas d'absence ou de constatation de faits inhabituels (véhicule ou individus douteux, rodeurs…), vous devez contacter la gendarmerie.

Appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112

■ Absences ou faits suspects

JOUER LA SOLIDARITÉ ET SIGNALER

La solidarité s'organise même sans le dispositif « voisins vigilants ». A ce titre, nous avons relayé dans le précédent numéro de notre bulletin, l'initiative citoyenne qui a vu le jour avec la création du groupe facebook Choisy-La-Victoire / Avrigny « SOLIDARITE ». En cas de situation douteuse, une publication sur le groupe permet en effet de tenir informé les membres du groupe pour un appel à plus de vigilance mais cela ne saurait remplacer un appel à la gendarmerie pour alerter et déclencher une intervention rapide en cas de nécessité.
Si vous partez en vacances ou en week-end, pensez également à prévenir vos voisins afin qu'ils « gardent un œil » sur votre domicile et signalent toute situation inhabituelle qui pourrait paraître suspecte.
Quand vous partez en vacances, vous pouvez également signaler à la gendarmerie vos périodes d'absence pour permettre une surveillance de votre domicile par les patrouilles sur le secteur.
Pour bénéficier de la surveillance de votre domicile en votre absence vous devez compléter un formulaire que nous mettons à votre disposition en mairie pour vous simplifier les démarches. La demande doit être complétée et sera à déposer à la gendarmerie de Brenouille (jusqu'en juillet 2021), au minimum 48h avant votre départ.
Vous pouvez également télécharger le formulaire sur le site service-public.fr
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634

Mobilité

REZO POUCE, LE RÉSEAU D'AUTO-STOP SECURISÉ BIENTÔT À CHOISY-LA-VICTOIRE

Ce service de covoiturage spontané permet aux utilisateurs inscrits dans un point relais (ce dernier étant défini par la collectivité) de réaliser gratuitement et sans réservation des déplacements.
Les utilisateurs attendent à un point identifié avec un panneau indiquant clairement leur destination.
Sur la commune, ces panneaux se trouveront :

- DIRECTION SUD : au niveau de la mairie
- DIRECTION NORD : au niveau de l'église

Solidarité, confiance, convivialité, partage, liberté… le Rezo Pouce, c'est tout cela à la fois, sans oublier la préservation de l'environnement : un trajet partagé entre un conducteur et un passager correspond à deux fois moins d'émissions de CO_2, et donc une diminution de son empreinte carbone.

Le REZO POUCE est une forme modernisée et sécurisée de l'auto-stop. En complétant l'offre de transport collectif c'est une façon d'accroître la mobilité sur notre territoire et de faciliter les déplacements au quotidien.

Souvenir

UNE COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE EN COMITE RESTREINT

Comme dans toutes les communes de France, pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre donne lieu chaque année à une cérémonie commémorative devant le monument aux morts de notre village.

Cette année 2020, décidément très particulière, n'a pas permis de rassemblements. La cérémonie d'hommage aux victimes a donc eu lieu en comité restreint. En effet, la situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettaient pas de tenir la cérémonie dans le format habituel. Sur recommandation préfectorale, il a donc été procédé au dépôt de gerbe sans que nous n'ayons pu inviter les anciens combattants, ce que nous regrettons.

Un peu d'histoire pour nos plus jeunes

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises. Malgré l'étendue des destructions, le soulagement fut immense et la joie s'empara de chaque commune. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

■ Parc Gaston et Christian DELAVENNE

UN ACCÈS RÉGLEMENTÉ PLUS SÉCURISÉ

Lors d'un Conseil Municipal fin septembre, Mme le Maire avait proposé aux membres du Conseil Municipal, que des barrières sélectives soient installées sur le parc Gaston et Christian DELAVENNE, afin de limiter l'accés aux véhicules motorisés et particulièrement aux mobilettes et voitures qui faisaient des dérapages et détérioraient le parking. Cet aménagement devait permettre de réduire les nuisances signalées par certains habitants utilisateurs du parc.
Les aléas survenus le 1er octobre 2020 avec l'implantation d'un camps de gens du voyage, ont fait accélérer le projet. L'ancien portique a ainsi été remplacé fin novembre.
L'accès au parc se fera maintenant par un portail fermé aux véhicules et un tourniquet pour l'accés piétons, vélos et fauteuils roulants.
Concernant l'accès aux véhicules, il vous faudra désormais anticiper et demander les clefs en mairie moyennant une caution qui sera rendue à restitution des clefs.
Plus d'informations seront communiquées dans les prochains mois concernant les modalités de mise en œuvre.

ACTUALITE

Très peu de solutions s'offrent à la commune pour limiter l'accès aux gens du voyage sur le parc Gaston et Christian DELAVENNE. L'entrée doit rester accessible au tracteur de l'agent communal, aux véhicules d'urgence, aux camions de livraison pour le 13 juillet…Nous sommes également très limités financièrement. Le Conseil Municipal va réfléchir à de nouvelles solutions.

■ Outil de communication

UNE PAGE FACEBOOK PLÉBICITÉE

51 C'est le nombre d'abonnés à la page facebook officielle de la commune de Choisy-La-Victoire créé le 7 mai 2020.

Quotidien, actualités, informations, idées conseils, rappels, la page est régulièrement alimentée pour permettre à chacun d'être informé en temps réel. Les informations essentielles sont néanmoins toujours relayées dans vos boîtes aux lettres et reprises dans le présent bulletin mais en différé une fois par semestre.

Mairie de Choisy-La-Victoire

Retrouvez-également sur le site de la commune :

- Le PLU
- Les bulletins municipaux
- Les comptes rendus des réunions du conseil

https://www.choisylavictoire.fr/

■ Rappel des règles établies

UTILISATION DES ENGINS BRUYANTS

Les beaux jours sont souvent le moment idéal pour effectuer les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique. Voici un petit rappel de la réglementation en vigueur à Choisy-La-Victoire. Ces travaux sont autorisés aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
Les samedis
de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches
de 10h à 12h

CHIENS ET DÉJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont tenus de faire cesser, autant que faire ce peu, les aboiements intempestifs.
Pour ce qui est des déjections sur la voie publique, il convient de les ramasser. Cela évitera aux roues de poussettes, de vélos ou à vos semelles de chaussures de ramener à la maison un souvenir bien malodorant.

BRULER SES DÉCHETS

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit strictement de brûler des déchets sous peine d'amende.

USAGE DE DRONES REGLEMENTÉ

Un drone est un engin volant sans passager, piloté à distance. Certains drones de loisir doivent avoir une autorisation pour voler. Dans tous les cas, des règles conditionnent leur pilotage. Certaines zones sont interdites au vol et d'autres soumises à restrictions. En cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée. Si le poids de votre drone est supérieur ou égal à 800g, vous devez l'enregistrer et suivre une formation en ligne. (*source : Sante-public.fr*). Il existe des hauteurs à respecter et des règles liées au respect de la vie privée.
Pour tout savoir consulter le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630

USAGE DES BARBECUES DU STADE

Le Parc Gaston et Christian DELAVENNE est équipé de barbecues et de tables de pique-nique. Vous avez la possibilité de les utiliser gratuitement. Pour cela pensez à réserver en mairie et à laisser les lieux propres.

Préfecture
CORINNE ORZECHOWSKI PREFETE DE L'OISE

En août dernier, Corinne ORZECHOWSKI a succédé à Louis LE FRANC comme nouvelle préfète de l'Oise, quand Louis LE FRANC à quitté l'Oise pour prendre ses fonctions dans le Pas-De-Calais.

Le saviez-vous ?
La fonction de préfet a été créée par le premier consul Bonaparte afin de contrôler les départements et de pacifier le pays après les événements révolutionnaires.
En France, un préfet est un haut fonctionnaire nommé par décret du Président de la République. Il est chargé de représenter le pouvoir exécutif dans le département ou la région qu'il administre. Il dépend du ministre de l'Intérieur.

Covid-19
VACCINATION : COMMENT FAIRE ?

Vaccination, public cible, prise de rendez-vous, centres ouverts : Vous pouvez retrouver toutes les informations actualisées sur le site internet de la préfecture.
https://www.oise.gouv.fr/Actualités/Vaccination-dans-l-Oise

Si vous êtes dans la cible des personnes pouvant être vaccinées, plusieurs possiblités s'offrent à vous pour prendre rendez-vous :

- Vous pouvez contacter directement les centres de vaccination par téléphone ou via la plateforme doctolib, maiia ou Keldoc retenue par le centre où vous voulez vous rendre.
- Sur internet https://sante.fr/carte-vaccisnation-covid
- Par téléphone au 0 800 009 110 (6h à 22h)

Plan de mobilité rurale CCPE
VÉLOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE : AIDE À L'ACHAT …OU LOCATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Mobilité Rurale de la Plaine d'Estrées, la communauté de communes a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique et de vélo-cargo à assistance électrique.
La subvention est fixée à 25% du prix d'achat TTC, dans la limite de 250€ TTC par vélo à assistance électrique acheté neuf, et de 400€ TTC par vélo-cargo avec ou sans assistance électrique acheté neuf.
Cette offre s'adresse aux habitants de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.
Et, si vous hésitez à vous lancer dans cet achat, vous pouvez également louer au mois un de ces cycles. Moyennant une caution. Le tarif est fixé à 55 €/mois pour un vélo classique électrique et 70 €/mois pour un vélo-cargo électrique ; le tarif est réduit pour les demandeurs d'emploi, étudiants, plus de 70 ans, familles nombreuses de 3 enfants et plus, conditions de ressources particulières.
Pour toute question ou remarque, contacter le service mobilité au 03.44.41.31.43 ou mobilites@cc-pe.fr

■ Impôts

TRANSFERT DE LA GESTION DE L'IMPÔT DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021

Les contribuables de Choisy-La-Victoire étaient rattachés jusqu'au 31 décembre 2020, au Service des Impôts des Particuliers de Clermont (le SIP de Clermont). Au 1er janvier 2021, la gestion de l'impôt sera assurée par le Service des Impôts des Particuliers de Compiègne.

Concrétement, qu'est-ce que cela va changer pour vous, contribuables ?

Ce sera désormais le Service des Impôts des Particuliers de Compiègne qui se chargera du traitement des courriers et e-mails, des déclarations de revenus pour établir le montant de l'impôt, qui recevra les paiements et accueillera les contribuables en tant que personne physique à son guichet unique, à Compiègne et non plus à Clermont.

Pourquoi ce changement de rattachement ?

Ce changement est réalisé dans l'objectif de mettre en cohérence la carte des Service des Impôts des Particuliers avec celle des intercommunalités.
Ainsi, à compter de cette date, tous les contribuables des communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées seront rattachés à ce même SIP.

Les démarches possibles au SIP de Compiègne

- **Obtenir des imprimés et formulaires** : déclarations de revenus 2042 et annexes comme le formulaire 2042 RICI papier, dépliants d'information (sur l'impôt sur le revenu, les impôts locaux, le changement d'adresse, etc.) formulaires de demandes de délais de paiement (imprimé « difficultés de paiement » n°4805-SD, Cerfa n° 15507*01).
- **Obtenir une réponse aux demandes d'information d'ordre général** : informations sur les dates limites de déclaration d'impôts, renseignements sur la déclaration en ligne sur Impots.gouv.fr (télédéclaration), le paiement sur Internet (télépaiement), ou le prélèvement à la source (PAS ou PALS), etc…
- **Déposer sa déclaration de revenus** personnelle ou pour le compte du foyer fiscal (feuille d'impôt)
- **Payer son impôt sur le revenu, ses prélèvements sociaux, ses impôts locaux**.
- **Demander l'adhésion au prélèvement automatique de l'impôt** (mensualisation, prélèvement à l'échéance).
- **Demander un délai de paiement** pour l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et/ou la contribution à l'audiovisuel public, la taxe foncière.
- **Faire une demande de réclamation pour tous les impôts des particuliers**. En cas de différend avec les agents des impôts du SIP dont le contribuable dépend, il peut saisir le conciliateur fiscal départemental.

En revanche, le SIP ne traite pas des questions concernant le prélèvement à l'échéance ou la mensualisation. Ces sujets sont du ressort du Centre prélèvement service (CPS), joignable par téléphone.
S'agissant des impôts locaux, le SIP ne s'occupe pas du calcul de la valeur locative qui est du ressort du centre des impôts fonciers.

Coordonnées

Adresse

SIP Compiègne 60200
6, rue Winston-Churchill CS 40055
60321 Compiègne Cedex

Téléphone

03 44 92 58 58

Email et Site internet

http://www.impots.gouv.fr

Email

sip.compiegne@dgfip.finances.gouv.fr

Quels sont les horaires d'ouverture du SIP ?

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h45 à 12h00 (*)

(*) horaires à vérifier sujets à modification

Informations utiles

Nous vous conseillons de contacter le SIP de Compiègne par téléphone pour prendre un rendez-vous avant de vous déplacer

Pour contacter par courriel, il est recommandé d'utiliser la messagerie sécurisée disponible dans votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr.

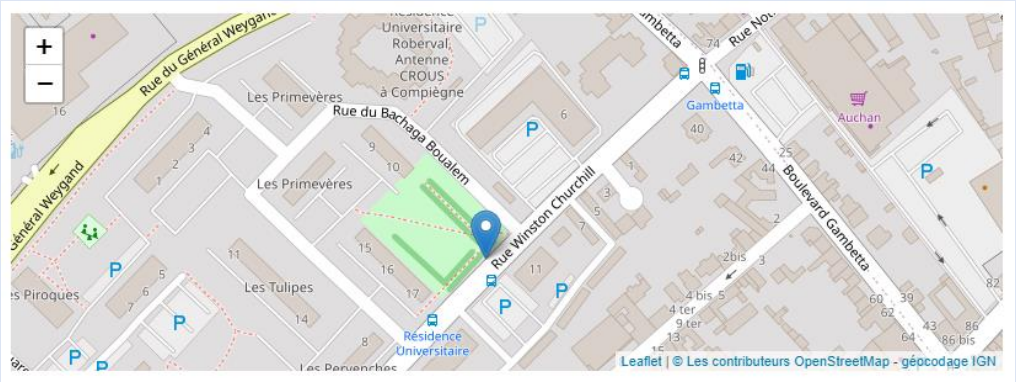

Jeu

MOTS CACHES

Un petit moment de détente autour d'une petite tisane ou d'un petit café au coin du feu ?

Retrouve les mots de l'hiver cachés dans la grille.

BROUILLARD	GRELONS
RAFALES	TEMPETE
GIBOULEES	VERGLAS
PATINOIRE	NOROIT
POUDREUSE	FROID
BANQUISE	GIVRE
CHUTES	GLACE
FRIMAS	PLUIE
GRELE	VENT
NEIGE	GEL
BLIZZARD	SEL
CONGERES	GLACIAL
FLOCONS	GLISSADES

S	E	L	A	F	A	R	S	A	M	I	R	F
E	R	V	I	G	B	L	I	Z	Z	A	R	D
E	T	E	P	M	E	T	I	O	R	O	N	R
O	L	A	I	C	A	L	G	R	I	T	E	A
S	E	T	U	H	C	U	E	D	L	N	G	L
Q	S	E	R	E	G	N	O	C	E	E	I	L
S	A	L	G	R	E	V	S	R	G	V	E	I
N	S	E	R	I	O	N	I	T	A	P	N	U
O	E	A	U	S	N	O	L	E	R	G	E	O
C	L	S	E	E	L	U	O	B	I	G	C	R
O	E	E	S	I	U	Q	N	A	B	U	A	B
L	R	B	S	S	E	D	A	S	S	I	L	G
F	G	E	S	U	E	R	D	U	O	P	G	P

Entretien de la commune

ENVIRONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTES CITOYENS

Le village de Choisy-La-Victoire mobilise quoitidiennement des moyens importants à l'échelle de la commune, au service de la propreté. Mécanisé à l'aide de notre tracteur ou manuel, le nettoyage des espaces verts, des rues ou canivaux est effectué quotidiennement dans le village par notre agent communal Arnaud. Un travail de tous les jours. En bons citoyens, vous pouvez désherber et déneiger votre trottoir. Concernant les haies, celles-ci doivent être taillées. Il est à noter que si elles dépassent trop sur le domaine public rendant ainsi le passage des piétons difficile et que les propriétaires ou locataires ne font pas le nécessaire, la commune peut être amenée à prendre des mesures et s'en charger à leur frais.

« On ne le dira jamais assez, les déjections canines doivent être ramasées »

« On ne le dira jamais assez, les déjections canines doivent être ramassées ». Il existe de petits sacs prévus à cet effet biodégradables que l'on peut se procurer très facilement à moindre coût. A emmener dans une poche lors des balades quotidiennes, voici un geste citoyen qui évitera à notre agent communal quelques déboires lors du passage du rotofil sur les buttes d'herbes qui jalonnent nos routes. Certains endroits ont clairement été identifiés comme des lieux de prédilection pour des maîtres peu scrupuleux. Le sacadog ™ est votre solution.
Pensez-y pour le mieux vivre de tous.

Plantation

UN MILLION D'ARBRES EN HAUTS-DE-FRANCE, LE PROJET SE DESSINE

Dans le précédent numéro de notre bulletin municipal, nous vous annoncions que la commune de Choisy-La-Victoire allait proposer un projet pour répondre au plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France » lancé par la Région Hauts de France. Le projet suit son cours.

Le saviez-vous ?

Certaines communes dressent des contraventions en cas de non respect des règles de propreté. En 2018, pour garder sa ville propre, la municipalité de Pont-Sainte-Maxence, par exemple, a décidé d'augmenter les amendes en place. La déjection canine non ramassée est passé de 68 € à 335 €, le jet de mégot ou de déchet en tout genre est passé de 68 € à 135 € et le crachat de 68 € à 135 €. De quoi convaincre chacun de porter une attention toute particulière à la propreté de la commune !

Permis de construire, déclaration préalable de travaux
SAVOIR QUOI FAIRE AVANT DE COMMENCER VOS TRAVAUX

En cas de projet de construction d'une maison individuelle ou de création d'une extension, d'une ouverture, d'un garage... il est indispensable avant de débuter les travaux d'obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie de la commune où se situe votre projet.
Il existe 3 possibilités d'autorisation à demander : le permis de construire, le permis d'aménager, ou la déclaration préalable de travaux. Pour vous aider à y voir plus clair, voici quelques éléments qui vous permettront de savoir ce qu'il faut demander.

La délivrance des autorisations d'urbanisme, en fonction du type de projet permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Dans l'absolu, le permis de construire est nécessaire quand vous envisagez des travaux conséquents :

- **construction nouvelle**, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- pour les bâtiments existants, **des travaux d'extension** de + de 20 m² ou de plus de 40 m²,
- **des travaux qui visent à changer la destination d'un bâtiment** (d'un commerce en habitation par exemple), avec travaux sur la structure ou sur les façades et toiture.

Construction d'une maison individuelle

- **Le recours à un architecte est obligatoire** pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m².
- **En ce qui concerne la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés**, une maison individuelle construite pour votre usage personnel n'est pas soumise à cette réglementation. En revanche, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues, doivent respecter ces règles. Elles doivent être construites et aménagées de façon à être accessibles, quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile.

➔ Plus de renseignements sur la notice explicative cerfa n°51434*08

➔ Les dossiers sont à déposer en mairie aux horaires d'ouverture au public.

PERMIS D'AMÉNAGER (PA)

Le permis d'aménager concerne notamment la création d'un lotissement et ce, dès le 1er lot à bâtir, d'un camping ou d'aires de stationnement.

- **Lotissement :** avec création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipement propres au lotissement, communes à plusieurs lots à la charge du lotisseur. Si la surface de terrain à aménager est supérieure à 2500 m², vous devez faire appel à un architecte ou un paysagiste-concepteur.
- **Création de lot(s) à bâtir,** en périmètre de protection d'un Monument Historique ou dans l'Aire de Mise en Valeur du Patrimoine.

DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

Pour certains travaux, le permis de construire n'est pas obligatoire. La procédure de Déclaration Préalable de travaux suffit.

Elle est nécessaire dans les cas suivants :

- **Pour les nouvelles constructions** (abri de jardin, garage,) inférieures à 20 m² ou **travaux d'extension** sur une construction existante (ex : élévation, véranda, pièce supplémentaire) qui visent la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 20 m². Cette limite peut atteindre 40 m² d'extension*.
- **Les travaux qui modifient l'aspect extérieur** (façades et toiture) tels que la pose ou le changement d'une clotûre, un ravalement, un changement de couleur de la façade, la création d'une ouverture : porte, fenêtre, velux…
- **Le changement de destination d'un bâtiment** sans modification extérieure.

**** Passage de 20 à 40 m² sous 3 conditions :***

- ✓ *Le terrain doit être situé dans un secteur U « Urbaine » et couvert par un document d'urbanisme (exemple : un Plan Local d'Urbanisme)*
- ✓ *Les travaux doivent être exécutés sur une construction existante*
- ✓ *Cette hausse du seuil de 20 à 40 m² (surface de plancher et/ou emprise au sol) ne s'applique pas aux extensions qui porteraient la surface totale de plancher (existant + projet) de la construction à plus de 150 m² (seuil où l'intervention d'un architecte agréé est obligatoire).*

■ Animation

UN CONCOURS TRÈS APPRECIÉ DE NOS ENFANTS

Depuis le 11 décembre 2020, vous avez pu observer, affichés sur les fenêtres de la mairie les dessins réalisés par les enfants de la commune.

Pour la première fois cette année, la commission événementielle de Choisy-La-Victoire a décidé d'organiser un concours de dessins. 3 catégories d'âges pour un thème : *« Dessine Noël dans ton dessin animé préféré »*. Le Grinch, les minions, le chat poté, minecraft, ninjago, la reine des neiges, nos enfants ont redoublé d'imagination.

« L'idée de ce concours, était de permettre de créer une animation autour de Noël, que l'on pourrait maintenir même si le contexte sanitaire ne permettait pas de nous réunir autour d'une petite fête de Noël ».

En effet, l'an dernier, un goûter avait été organisé et avait rassemblé un grand nombre d'enfants heureux de partager ce moment festif. *« L'idée était super mais impossible à reproduire en 2020 avec le Covid. Nous avions donc prévu de faire un concours : si le contexte permettait de se réunir, on aurait fait un goûter, dans le cas contraire, une distribution à domicile pouvait avoir lieu »* explique un membre de la commission.

15 enfants ont participé au concours. Un jury composé de membres du Conseil Municipal et d'une habitante ayant souhaité participer, a élu le plus beau dessin de chaque catégorie (3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 12 ans). Le gagnant de chaque catégorie s'est vu offrir un beau jeu de société mais le choix a été difficile. En effet, chacun de nos petits dessinateurs s'est vraiement bien appliqué et tous les dessins étaient très réussis. Aussi, chaque participant a reçu un père noël en chocolat comme récompense pour son talent.

UN CONCOURS AUSSI POUR LES PLUS GRANDS...
Décorations & illuminations de Noël

Cette année, un habitant de la commune situé rue Neuve, s'est vu remettre un panier gourmand en récompense du concours de décorations de Noël organisé en parallèle du concours de dessins.

Syndicat scolaire intercommunal

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Le syndicat scolaire d'Avrigny, Choisy-La-Victoire, Blincourt, Epineuse et Fouilleuse s'est réuni le mardi 1er septembre 2020. Lors de cette réunion a eu lieu l'élection du nouveau bureau.
M. Gilbert VERSLUYS, Maire d'Avrigny a été élu président du syndicat scolaire. Ont été élu à la vice présidence, Mme Dominique LE SOURD, Maire de Blincourt et M. Christophe YSSEMBOURG, Maire d'Epineuse.
D'autre part, a été suivi d'effets la suggestion de faire appel à une société de nettoyage pour assurer l'entretien des locaux scolaires.

Regroupement pédagogique

- PASSAGE AU COLLEGE : UNE CALCULATRICE POUR NOS CM2

Le 30 août dernier, chaque enfant en fin de CM2 s'est vu remettre une calculatrice pour son entrée au collège. De quoi débuter une belle année dans leur nouvel étalissement !

EFFECTIFS 2020/2021

Choisy-La-Victoire	37
Avrigny	33
Epineuse	28
Fouilleuse	14
Blincourt	7
Bailleul le Soc	2

- TRAVAUX D'EXTENSION ACHEVÉS

En raison du confinement le chantier avait pris du retard. C'est finalement courant octobre que les travaux d'extension de l'école (classe et bureau du Directeur) ont pu être terminés. Aucune inauguration n'a malheureusement pu avoir lieu dans le contexte sanitaire actuel.

- SÉCURITÉ INCENDIE REMISE EN CONFORMITÉ

Clin d'œil météo

PLAISIR D'ÊTRE À LA CAMPAGNE SOUS LA NEIGE

Des chutes de neige étaient annoncées pour le week-end du 16 et 17 janvier. Elles ont bien au lieu et c'est avec bonheur que nous avons pu entendre rire et crier à cœur joie de nombreux enfants tout heureux de patauger, glisser, courir dans ce blanc manteau neigeux. Quelques uns se sont rendus au parc Gaston et Christian DELAVENNE devenu méconnaissable et ont même sorti la luge et fait des bonhommes de neige.

Retrouvez les alertes météo sur le site https://vigilance.meteofrance.fr/fr relayées sur la page facebook de la préfecture et de la commune.

Pensez-y ! Recensement à 16 ans

Tous les jeunes nés en 2005 doivent se faire recenser en se présentant à la mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire (apporter carte d'identité et livret de famille)

■ Investissement matériel

ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Après 15 années de bons et loyaux services, nous avons décidé de remplacer notre tracteur communal.
Pour les réparations de ce tracteur, aucune subvention ne peut nous être allouée et les frais engagés augmentent d'année en année. Il nous est donc apparu raisonnable d'étudier son remplacement.
Le prix d'achat diminué du montant de la reprise de notre vieux tracteur mais également du montant de l'aide que nous avons demandée auprès de la Fondation Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité, nous a convaincus de l'opportunité de l'opération.
La livraison de notre nouveau tracteur est prévue pour ce début 2021.
Dorénavant, il ne sera donc plus question de parler de pannes successives, du temps important d'immobilisation, de travail non fait en temps et en heure.
Ce nouveau tracteur répond aux dernières exigences écologiques avec un moteur plus performant et surtout moins polluant.
La commune de Choisy-La-Victoire sera en mesure d'assurer, grâce à ce nouvel équipement, le salage de la voirie communale en hiver.

■ Patrimoine

LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE DEVRAIENT POUVOIR DÉBUTER

La situation sanitaire a retardé l'obtention des subventions. Nous avons désormais obtenu une subvention du département de l'Oise et de l'Etat.
L'appel d'offres sera lancé très prochainement et si tout se passe bien, les travaux devraient être terminés d'ici le début de l'année 2022.

■ Voirie

REMPLACEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ABIMÉS

Les panneaux de signalisation visant à remplacer les actuels panneaux abîmés par le temps, viennent d'être livrés et vont bientôt être remplacés pour une meilleure visibilité et d'avantage de sécurité.

TROTTOIRS

Les travaux de réalisation des trottoirs Grande Rue ont reçu les accords de subventions et devraient débuter en mars 2021.

■ Rénovation

POURSUITE DE LA REMISE EN ETAT DES LOCAUX DE LA MAIRIE

La salle du Conseil Municipal et des élections, avait fait l'objet fin 2017, d'un début de rénovation. Les murs avaient étaient repeints et il restait encore la réfection des sols à mener, ce qui vient d'être fait par les membres du Conseil Municipal.

VOS DEMARCHES

Démarches	Pièces à joindre	Où s'adresser
Copie ou extrait d'acte de naissance, mariage ou décès	Faire une demande écrite précisant : Nom, prénoms, adresse, date de naissance du demandeur et nom et prénom des parents Joindre une preuve d'identité Joindre une enveloppe timbrée	Mairie du lieu de l'événement
Personne née à l'étranger de nationalité française	Faire la demande au Service central de l'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9	Ministère des affaires étrangères
Naissance	Déclaration faite dans les 3 jours qui suivent l'accouchement	Mairie du lieu de naissance
Décès	Déclaration faite dans les 24 heures	Mairie du lieu de décès
Mariage	Publication du mariage faite 10 jours pleins avant le jour du mariage Dossier à retirer en mairie 3 mois avant la date du mariage	Mairie du lieu de domicile de l'un des futurs époux
PACS	Dossier à retirer en mairie	Mairie du lieu de résidence commune des futurs pacsés
Duplicata du livret de famille	Formulaire disponible en mairie	Mairie du domicile
Carte Nationale d'Identité	Formulaire disponible en mairie avec liste des pièces à fournir	Mairie disposant du même matériel que pour les demandes de passeport
Passeport	Formulaire disponible en mairie avec liste des pièces à fournir	Mairie disposant du matériel pour les demandes de passeport (la liste en mairie)
Inscription scolaire	- Livret de famille - Carnet de santé de l'enfant - Certificat de radiation si changement d'école	Mairie du domicile
Recensement militaire	Dans les 3 mois suivant les 16 ans - Livret de famille - Carte d'identité	Mairie du domicile
Inscription sur les listes électorales	- Carte d'identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois	Mairie du domicile tout au long de l'année ou avant le 6ème vendredi précédent une élection
Nouveau dans la commune		Mairie du domicile
Changement d'adresse carte grise		mon.service-public.fr

■ Administration

LE SITE Service-Public.fr : SITE INCONTOURNABLE, L'OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION

Service-public.fr est le site web officiel de l'administration française.
Vous pourrez via ce site, faire votre déclaration d'adresse pour divers organismes primordiaux, vous renseigner sur vos droits et démarches envers l'administration sur les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable…), sur les élections, sur les demandes de Carte Nationale d'Identité (pièce à fournir selon les cas par exemple), sur l'état civil, sur le droit du travail,….
Vous y trouverez tous types de formulaires pour vos demandes auprès des administrations françaises.
Le site est ouvert aux particuliers comme aux entreprises et aux associations. Vous pouvez également y créer un compte via **mon.service-public.fr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

CONTACTS UTILES

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE	17 ou 112
SAMU / SMUR	15 ou 112
POMPIERS	18 ou 112

ADMINISTRATION / INSTITUTIONS

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
1, rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis
contact@cc-pe.fr
Tel. : 03 44 41 31 43
www.ccplaine-estrees.com
Du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h

Préfecture
1, place de la République
60022 Beauvais Cedex
Tel. : 03 44 06 12 34
Fax. : 03 44 45 39 00
www.oise.pref.gouv.fr
Du lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-16h45

Centre des impôts
6, rue Winston-Churchill CS 40055
60321 Compiègne Cedex
03 44 92 58 58
www.impot.gouv.fr

Conseil Départemental de l'Oise
http://www.oise.fr/accueil/

URSSAF
11, Rue Ambroise Paré
CS 40586
60015 Beauvais Cedex
www.contact.urssaf.fr

Gendarmerie de Brenouille
1, Rue Planchette
60870 BRENOUILLE

EMPLOI

Pole emploi de Clermont
62 r Rosa Parks
60600 FITZ JAMES
Tel. : 3949

SERVICES

La poste Estrées Saint Denis
Tel. : 3631

VÉOLIA
Tel. :09 69 36 72 61

S.I.C.A.E
Grandfresnoy. Tel. :03 44 91 54 00

Déchetterie
ZI, route de Compiègne
60190 Estrées Saint Denis
Du mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 18h et le dimanche 9h à 12h
Fermeture les lundis et jours fériés

SNCF
Tel. :3635

Vétérinaire de garde
Tel. :3115 ou votre vétérinaire qui vous indiquera le vétérinaire de garde

Covoiturage
Tel. : 0 805 66 00 60
www.covoiturage-oise.fr

ENFANCE / JEUNESSE

RPI Groupement intercommunnal
>Ecole Avrigny : 195, rue des Ecoles – 60190 Avrigny
Tel. : 03 44 77 02 57

>Ecole d'Epineuse : 2, rue Spuller – 60190 Epineuse
Tel. : 03 44 77 05 44

Périscolaire
Halte Garderie itinérante Caramelle
0661033495 ou 0344 41 83 25
Mail : hg@cc-pe.fr

RAM de la CCPE
Tel. : 03 44 41 83 22
Mail : ram@cc-pe.fr

SANTE / SOCIAL

Pharmacie de garde
Tel. : 3237

Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM
1, Rue de Savoie
BP30326
60013 Beauvais Cedex
www.ameli.fr
Tel. :3646

Caisse d'allocation familiale - CAF
2, rue Jules Ferry
60012 Beauvais Cedex
Tel. : 0810 25 60 80
www.caf.fr et www.monenfant.fr

Centre antipoison
0800 59 59 59 (n°vert gratuit)
Lille : 03 20 44 44 44

Numéros verts :

Coronavirus
Tel. : 0800 130 000

Drogue info service
Tel. : 0800 231 313

SIDA info service
Tel. : 0800 840 800

Allo enfance maltraitée
Tel. : 119

Accueil de jour boutique de la solidarité EMMAUS
Tel. : 03 44 05 27 83

CULTE

Paroisse Saint-Joseph
Tel. : 03 44 41 30 70
Paroisse.saint.joseph@orange.fr
www.paroissesaintjoseph.fr

www.choisylavictoire.fr

Mairie de Choisy-La-Victoire